

Le dire et l'écrire

6 rue de la Pointe d'Ivry - 75013 PARIS
contact@ledireetlecrire.com www.ledireetlecrire.com

Article 1

Le présent Règlement intérieur est établi en application de l'article 14 des statuts de l'association.

Article 2

La cotisation, telle que prévue par les articles 7, 8, 9 et 12 des statuts de l'association, est fixée à 15 euros (quinze euros) par an.

Articles adoptés à l'unanimité par le Conseil d'administration réuni le 1^{er} juin 2010

Pour le CA, le Président

Pierre SCHMIDT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Schmidt', with a long horizontal stroke extending to the right.